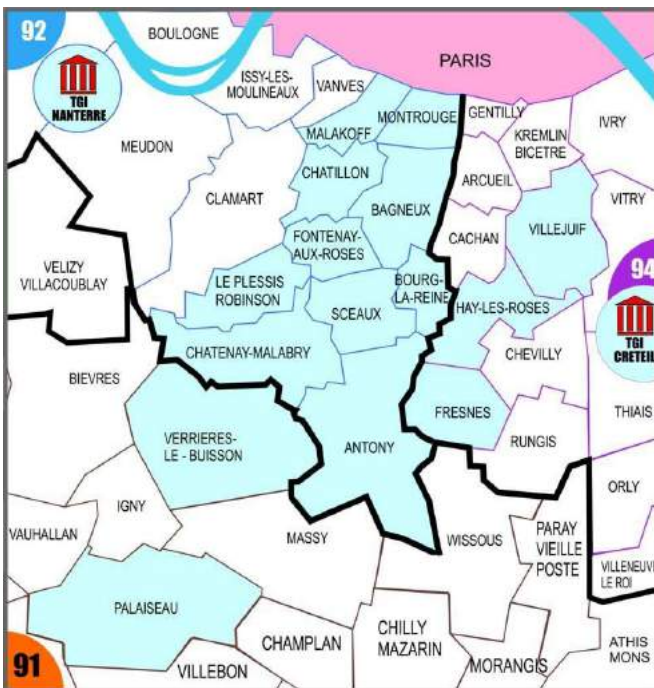


# MEDIATION FAMILIALE du SUD PARISIEN

Des permanences sont assurées sur des communes  
Dans le 92 : Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Chatillon,  
Châtenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses, Malakoff,  
Montrouge, Nanterre et le Plessis-Robinson.  
Dans le 94 : Fresnes, L'Haÿ-les-Roses, Villejuif et Créteil.  
Dans le 91 : Palaiseau et Verrières-le-Buisson



L'équipe est composée de cinq Médiateurs  
Familiaux Diplômés d'Etat (DEMF)

L'Association Dinamic Médiation Familiale  
est adhérente de :

L'APMF, La FENAMEF, L'UDAF 92 et L'USMF92.

Le service de Médiation Familiale est :  
Prestataire de Service CAF

Agréé par les Cours d'Appel de Versailles et Paris

# MEDIATION FAMILIALE du Val de Bièvre

Prendre rendez-vous au :  
**01 46 01 99 19**

Relais Mairie du Jardin Parisien  
23, rue Jules Ferry 94240 L'HAY-LES-ROSES  
Bus N° 286 – Arrêt Jules Ferry - Ferrer



Permanences information et Médiation Familiale  
réalisées avec le soutien de :



La Mairie

La Mairie

La CAF 94

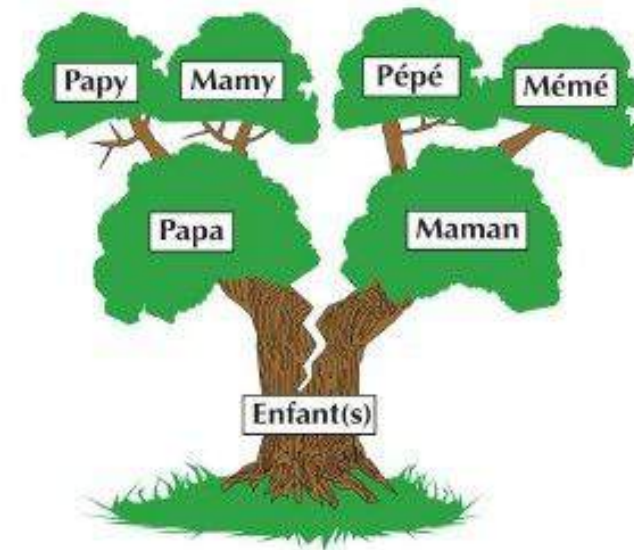
Région IDF

L'Etat

Siège social : 21 Avenue Albert Thomas 92290 Châtenay-Malabry

# ASSOCIATION DINAMIC MEDIATION FAMILIALE

## CONFLITS FAMILIAUX ?



Afin d'éviter une procédure  
conflictuelle  
Prenez un rendez-vous au :

# 01 46 01 99 19

[association@dinamic-mf.fr](mailto:association@dinamic-mf.fr)

[www.mediationfamiliale.info](http://www.mediationfamiliale.info)

# Vous pouvez faire appel à la médiation familiale

## La médiation familiale

C'est un des moyens pour aider à résoudre les conflits familiaux.

L'objectif est de permettre aux parents d'exercer leurs responsabilités parentales dans un climat de respect mutuel.

Faire appel à la médiation familiale, c'est donner la priorité au bien-être du ou des enfants.

La médiation familiale permet de définir les termes d'un accord satisfaisant pour tous les membres d'une famille.

Le premier entretien d'information est gratuit.

## Le médiateur

Tiers impartial, le médiateur est un professionnel garant du climat de dignité qui encourage le dialogue et la coopération.

## Quand?

→ Avant - Pendant - Après

La séparation du couple marié ou non.

→ En cas de rupture du dialogue

- entre parents
- entre parents et enfants majeurs
- entre grands-parents et parents
- entre grands-parents et petits-enfants
- entre les membres d'une famille recomposée

## Pourquoi

→ Pour éviter une procédure conflictuelle

→ Pour renouer les liens familiaux

→ Pour trouver les solutions adaptées lors de la séparation des parents

- la résidence de l'enfant
- l'organisation de son temps partagé entre ses parents
- entre grands-parents et parents
- les modalités de l'exercice conjoint de l'autorité parentale